



Rupture contrat

Par cocotte1003

Bonjour,

nous avons rompu notre contrat avec notre constructeur de maison avant le delai de 1 an; Nous lui devons donc 10 % du prix de la maison à venir, le delai de début de travaux ne faisait que reculer.
Combien de temps a t il pour nous réclamer les 10 % ? merci et bon week end